

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES



J'ai le grand plaisir de vous présenter le Budget de l'an 2000, le premier plan financier annuel de notre nouveau gouvernement, et également le premier de ce nouveau siècle.

Ce plan respecte nombre des engagements que nous avons pris envers les Manitobains. Il cible les ressources en direction des familles, des jeunes et des services communautaires essentiels.

- **Un plus grand soutien de notre système de soins de santé, assorti d'une meilleure gestion**, nous aidera à réduire la médecine de couloir, à raccourcir les listes d'attente, à embaucher plus de personnel infirmier et à élargir les programmes clés.
- **Un financement plus important et plus stable de l'éducation** nous permettra de réduire les frais de scolarité et d'offrir davantage de ressources aux écoles.
- **Une réduction d'impôt responsable** nous aidera à faire en sorte que le Manitoba demeure l'une des régions les plus abordables du Canada pour vivre et élever une famille.

Ce plan permet également de gérer prudemment les finances du Manitoba. Il s'agit d'un budget équilibré, qui est basé sur des prévisions et des objectifs réalistes et qui présente le premier plan global de remboursement de la dette.

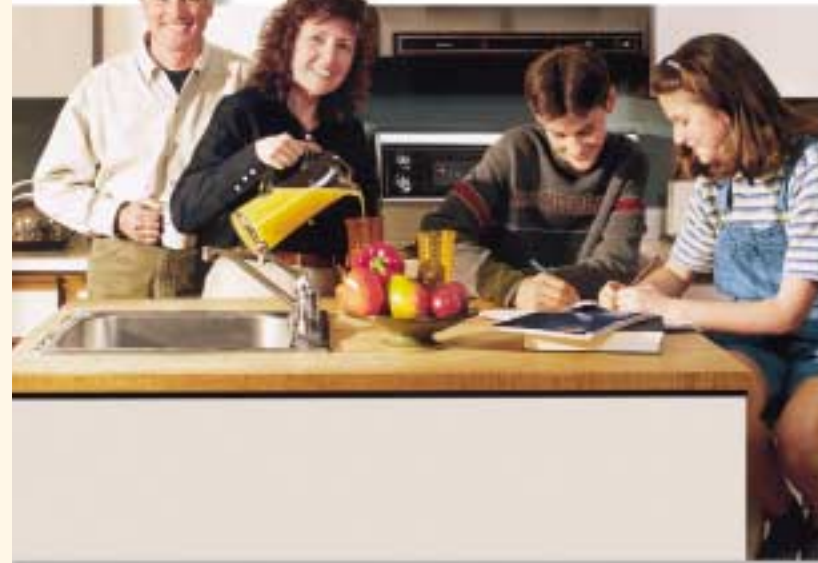
Le Budget de l'an 2000 est un budget pour les familles d'aujourd'hui. Pour en savoir plus, consultez notre site Web : www.gov.mb.ca/budget2000

Ou écrivez-nous à l'adresse suivante :
Ministre des finances
B - 2000
Palais législatif, bureau 11
450, Broadway
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Greg Selinger
Greg Selinger
Ministre des finances



BUDGET DU MANITOBA DE L'AN 2000



POUR LES FAMILLES D'AUJOURD'HUI

RESPONSABLE • ÉQUILIBRÉ



Le 10 mai, le gouvernement du Manitoba a présenté le Budget de l'an 2000, un plan d'action financier équilibré conçu pour guider les programmes provinciaux cette année. Ce plan répond aux priorités et aux besoins actuels, tout en ouvrant de nouveaux horizons pour l'avenir.

UN NOUVEL ESPOIR POUR LES JEUNES

En mettant l'accent sur l'éducation et la formation professionnelle, le Budget de l'an 2000 contribue à bâtir un avenir prometteur.

- Les écoles publiques recevront 30 millions de dollars supplémentaires.
- Une réduction de 10 % des frais de scolarité permettra aux étudiants des universités et des collèges communautaires manitobains d'économiser 8 millions de dollars.
- Il est prévu de doubler sur quatre ans le nombre d'inscriptions dans les collèges communautaires. Nous allons commencer par une allocation supplémentaire de 5,1 millions de dollars réservés uniquement à l'expansion des collèges.
- Le montant des bourses d'études augmentera de 16,9 millions de dollars.
- Les universités et les collèges communautaires recevront 10,8 millions de dollars de plus en subventions de fonctionnement.
- Des programmes de formation via Internet et un plus grand nombre de programmes d'apprentissage offriront de meilleures perspectives.

Un meilleur soutien pour les classes de nos enfants, grâce à 30 millions de dollars supplémentaires en l'an 2000.

Étudiant universitaire

Frais de scolarité en 1999 ⁸	\$3,117 ¹
Moins la réduction de 10% ⁸	-\$312
Exemple de frais de scolarité en 2000 ⁸	\$2,805

¹ Estimation basée sur les frais de scolarité moyens des programmes d'arts et de sciences au Manitoba en 1999.



RÉPARER LE SYSTÈME DE SOINS DE SANTÉ

Le système de soins de santé est la priorité numéro un des Manitobains. Grâce à une meilleure planification et à une augmentation de 6 % du budget de la santé, nous pouvons maintenant passer à l'action pour réduire les listes d'attente, améliorer les services essentiels et engager plus de personnel.

- Plus d'infirmières pourront être embauchées et formées grâce à un fonds de 3 millions de dollars et au rétablissement d'un programme de sciences infirmières de deux ans.
- Les hôpitaux pourront augmenter le nombre de lits et ouvrir des services de soins pour les victimes du cancer et de soins accrus pour les enfants.
- De nouveaux espaces en foyer de soins personnels seront ouverts.
- L'élargissement de l'assurance-médicaments permettra à plus de Manitobains de bénéficier de la couverture pharmaceutique dont ils ont besoin.
- Les services de soins à domicile tels que les programmes communautaires de thérapie intraveineuse, de soins palliatifs et de soins journaliers pour les adultes seront améliorés.
- Un financement supplémentaire de 5 millions de dollars permettra d'améliorer les services ambulanciers dans tout le Manitoba, ainsi que le transport des malades du Nord.

Des centaines d'infirmières seront embauchées et formées au cours des quelques prochaines années.



ÉQUILIBRER LES COMPTES

Avec le Budget de l'an 2000, notre gouvernement s'engage à gérer ses finances de manière responsable. Ce Budget est équilibré, en dépit des défis financiers hérités par notre nouveau gouvernement.

- Le Budget de l'an 2000 comprend le premier plan à long terme pour un amortissement global de la dette, y compris celui des obligations non capitalisées découlant des régimes de retraite.
- Le gouvernement compte retirer du Fonds d'amortissement des recettes moins de la moitié des fonds retirés l'année dernière.
- Résultat : le Budget de l'an 2000 présente un solde positif de 10 millions de dollars.

ÉQUILIBRER VOS PRIORITÉS

Le Budget de l'an 2000 alloue davantage de fonds aux services dont nous avons le plus besoin pour assurer une meilleure qualité de vie à tous les Manitobains.

- Une augmentation de 6 % renforce le financement du système de soins de santé.
- L'aide financière accordée à l'éducation et à la formation professionnelle augmente de 4,5 %.
- L'augmentation de 8,6 millions de dollars accordée pour le financement des services de garderie accréditée offrira aux parents un meilleur accès à ces services.
- Les fermes familiales bénéficieront d'un meilleur soutien grâce à une assurance-récolte plus efficace et à d'autres programmes d'aide.
- Les initiatives telles que le Fonds de développement économique et de mise en valeur des ressources pour les Autochtones, dont le total est d'un million de dollars, permettront d'offrir de meilleures possibilités aux Manitobains autochtones.
- Le nouveau programme Quartiers vivants! et les 5,3 % d'aide financière supplémentaire accordée au ministère de la Justice permettront d'améliorer la sécurité des communautés et de les revitaliser.

UNE RÉDUCTION D'IMPÔT RESPONSABLE POUR LES FAMILLES MANITOBAINES

Le Budget de l'an 2000 est synonyme d'économies d'impôt pour les foyers manitobains, en particulier pour les familles à revenu faible ou moyen. Le Manitoba demeure une des régions canadiennes où le coût d'élever des enfants est des plus abordables.

- Les impôts fonciers sont réduits grâce à une augmentation de 75 \$ du crédit d'impôt foncier pour tous les foyers manitobains, y compris les locataires.
- Toutes les catégories de revenus bénéficieront des réductions d'impôt sur le revenu, en particulier les familles et les personnes handicapées.

- Le nouveau régime simplifié d'impôt sur le revenu pour 2001 ne présentera ni impôt sur le revenu net, ni surtaxe.
- Le crédit d'impôt personnel de base augmente de 578 \$ à 802 \$.
- La réduction d'impôt pour enfant s'élève de 250 \$ à 300 \$ pour chaque enfant.
- 15 000 Manitobains à faible revenu de plus qu'auparavant ne paieront aucun impôt provincial sur le revenu.
- Le crédit d'impôt pour dons de bienfaisance augmente.
- Le taux d'imposition des petites entreprises passera de 7 % à 5 % d'ici 2002.

Le total de ces nouvelles réductions personnelles d'impôt sur le revenu dépassera 100 millions de dollars par an d'ici 2002.

CE QUE SIGNIFIE CETTE RÉDUCTION D'IMPÔT POUR VOUS



Famille de 4, un salaire
Revenu : 40 000 \$

	Impôt sur le revenu du Manitoba	Économie d'impôt sur le revenu et d'impôt foncier ¹
1999	2 891 \$	
2000	2 738 \$	228 \$
2001	2 470 \$	496 \$
2002	2 376 \$	590 \$
SUR 3 ANS		1 314 \$



Personne âgée seule
Revenu : 20 000 \$

	Impôt sur le revenu du Manitoba	Économie d'impôt sur le revenu et d'impôt foncier ¹
1999	819 \$	
2000	759 \$	135 \$
2001	627 \$	267 \$
2002	605 \$	289 \$
SUR 3 ANS		691 \$



Parent avec un enfant
Revenu : 20 000 \$

	Impôt sur le revenu du Manitoba	Économie d'impôt sur le revenu et d'impôt foncier ¹
1999	516 \$	
2000	440 \$	151 \$
2001	319 \$	272 \$
2002	287 \$	304 \$
SUR 3 ANS		727 \$



Personne célibataire
Revenu : 35 000 \$

	Impôt sur le revenu du Manitoba	Économie d'impôt sur le revenu et d'impôt foncier ¹
1999	3 197 \$	
2000	3 084 \$	188 \$
2001	3 013 \$	259 \$
2002	2 962 \$	310 \$
SUR 3 ANS		757 \$



Famille de 4, deux salaires
Revenu : 60 000 \$

	Impôt sur le revenu du Manitoba	Économie d'impôt sur le revenu et d'impôt foncier ¹
1999	4 887 \$	
2000	4 693 \$	269 \$
2001	4 361 \$	601 \$
2002	4 282 \$	680 \$
SUR 3 ANS		1 550 \$

¹ Économie comparée à 1999. Comprend un montant annuel de 75 \$ provenant de l'augmentation du crédit d'impôt foncier (c'est-à-dire, un total de 225 \$ sur trois ans) pour les propriétaires et les locataires qui y ont droit. Grâce aux autres réductions auxquelles ils ont droit, de nombreux Manitobains payeront moins d'impôts qu'indiqué dans les exemples ci-dessus.

Pour évaluer votre situation, servez-vous du calculateur d'économies d'impôt personnel offert par le ministère des Finances sur son site Web (www.gov.mb.ca/budget2000).